

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE JEUDI 18 JUILLET 2019, À 18 H 30**
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-128

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) BÂTIMENTS COMMERCIAUX PROJETÉS AUX 12230 ET 12260, RUE SHERBROOKE EST, SUR LES LOTS PROJETÉS PORTANT LES NUMÉROS 6 317 270 ET 6 317 271 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le premier projet de résolution numéro PP-128, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le jeudi 18 juillet 2019 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction de deux (2) bâtiments commerciaux aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) » et « véhicules automobiles (réparation, entretien) » projetés aux 12230 et 12260, rue Sherbrooke Est.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 273. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 203, 249, 250, 253, 254, 256, 257, 269, 270, 272 et 274, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 10 juillet 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat